

# Forum des organismes de réglementation de l'Ouest canadien – Mandat

## 1. Objet

Créé en 2014, le Forum des organismes de réglementation de l'Ouest canadien (« Forum ») favorise la collaboration et la poursuite de priorités communes entre les organismes qui réglementent les ressources énergétiques dans l'Ouest canadien.

## 2. Mandat

Les membres dirigeants du Forum, sous l'autorité desquels il agit, sont le président-directeur général de la Régie de l'énergie du Canada, le président et chef de la direction de l'Alberta Energy Regulator, le commissaire et chef de la direction du British Columbia Energy Regulator, le directeur général du Bureau de l'organisme de réglementation des opérations pétrolières et gazières du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que le sous-ministre de l'Énergie et des Ressources du gouvernement de la Saskatchewan. Le mandat de cet organisme est le suivant :

- a) Maintenir les communications avec d'autres organisations afin d'améliorer la compréhension des questions d'intérêt commun afin de faciliter l'échange d'information et le débat d'idées concernant la réglementation des activités liées aux ressources énergétiques dans l'Ouest canadien.
- b) Définir d'importants secteurs de collaboration en recherche, en conception de programmes, en élaboration de normes et dans d'autres domaines d'intérêt commun.
- c) Former des comités de travail, au besoin, pour accomplir des tâches précises.
- d) Promouvoir l'utilisation d'outils de réglementation communs, tels que normes de consensus national et pratiques exemplaires.
- e) Discuter de questions émergentes susceptibles d'influer sur la réglementation des ressources énergétiques.

## 3. Membres du Forum

### a) Conseil d'administration

Le conseil d'administration se compose comme suit :

- Président-directeur général, Régie de l'énergie du Canada
- Sous-ministre, Énergie et Ressources de la Saskatchewan
- Président et chef de la direction, Alberta Energy Regulator
- Commissaire et chef de la direction, British Columbia Energy Regulator
- Directeur général, Bureau de l'organisme de réglementation des opérations pétrolières et gazières du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

### b) Comité de direction

Le comité de direction est composé de dirigeants des organismes suivants :

- Régie de l'énergie du Canada
- Ministère de l'Énergie et des Ressources de la Saskatchewan
- Alberta Energy Regulator
- Bureau de l'organisme de réglementation des opérations pétrolières et gazières du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
- British Columbia Energy Regulator

Les membres du comité de direction choisissent un président dont la nomination doit être approuvée par le conseil d'administration du Forum. Sous réserve de démissions, de destitutions ou d'autres circonstances exceptionnelles, les titulaires demeurent en poste pour une période de deux ans. En voici l'ordre de succession depuis 2017 :

- British Columbia Energy Regulator
- Ministère de l'Énergie et des Ressources de la Saskatchewan
- Alberta Energy Regulator
- Régie de l'énergie du Canada

#### **c) Secrétariat**

Le secrétariat comptera un responsable plus un membre de chaque organisation participante. Le responsable doit provenir de l'organisation qui préside le Forum pour la période en cours.

### **4. Fonctions au sein du Forum**

#### **a) Conseil d'administration**

*Raison d'être du conseil d'administration* : Le conseil d'administration assure la surveillance organisationnelle et précise l'orientation stratégique du comité de direction conformément à la vision du Forum. Il en approuve aussi le plan stratégique en plus d'être le destinataire des plans et rapports annuels.

*Responsabilités du président du conseil d'administration*

- Planifier et organiser les réunions du conseil
- Gérer l'examen par le conseil à la demande de ce dernier de la vision ou le plan stratégique du Forum

*Responsabilités des membres du conseil d'administration*

- Nommer une personne de chaque organisation au comité de direction
- Préciser et mettre à jour la vision ainsi que le plan stratégique pour les activités du Forum

#### **b) Comité de direction**

*Raison d'être du comité de direction* : Le comité de direction passe en revue le plan stratégique en plus d'approuver les plans et rapports annuels. Chacun de ses membres collabore avec sa contrepartie au conseil d'administration en vue des réunions de ce dernier et pour faire le point sur les activités du Forum au besoin.

*Responsabilités du président du comité de direction*

- Nommer un responsable du secrétariat provenant de son organisation
- Planifier et organiser les réunions du comité
- Assurer le suivi des mesures à prendre et la tenue des procès-verbaux

*Responsabilités du comité de direction* : Le comité de direction assure la surveillance opérationnelle des activités du Forum en plus de veiller à ce que les organisations participantes fournissent le personnel et les ressources nécessaires à l'appui des initiatives en cours. Chaque dirigeant oriente les futures initiatives susceptibles d'intéresser sa propre organisation alors que le comité ordonne au secrétariat d'élaborer des propositions de projets que lui et le conseil d'administration du Forum examineront. Les membres du comité échangeront avec leurs pairs au sujet des questions émergentes afin d'en faciliter la compréhension et de parvenir à de possibles réponses conjointes pour celles qui sont d'intérêt commun.

Chaque membre du comité de direction nomme au secrétariat un représentant de sa propre organisation.

### **c) Secrétariat**

*Raison d'être du secrétariat* : Le secrétariat, pour le compte de son conseil d'administration et comité de direction, assure la coordination des programmes et fonctions administratives du Forum.

#### *Responsabilités du responsable du secrétariat*

- Planifier et organiser les réunions du secrétariat
- Faire préparer les documents nécessaires aux réunions du conseil d'administration ou du comité de direction comprenant notamment ordres du jour et procès-verbaux
- Planifier des réunions de suivi et préparer le matériel lié aux mesures à prendre
- Distribuer aux membres les documents présentés aux réunions du conseil d'administration et du comité directeur

#### *Responsabilités des membres du secrétariat*

- Élaborer, avec leur contrepartie au conseil d'administration et au comité de direction, l'ébauche du plan stratégique et annuel
- Mener le processus d'établissement des priorités afférentes aux projets
- Façonner de possibles initiatives à soumettre à l'examen du conseil d'administration et du comité de direction
- Faire le suivi des projets envisagés, cerner les difficultés qui se posent ainsi que les possibilités qui s'offrent et fournir un soutien général aux équipes qui en sont chargées
- Diriger au besoin diverses propositions avancées

## **5. Aide financière**

Les membres affecteront des ressources particulières et peuvent accorder du financement pour soutenir les initiatives du Forum. Les organisations membres peuvent s'abstenir de participer à un projet et ne seront alors pas tenues de les soutenir, mais elles continueront à participer au soutien des autres responsabilités du Forum.

## **6. Partage de l'information**

Sauf indication contraire, les documents présentés par les membres aux réunions du conseil d'administration et du comité de direction sont distribués à tous par la suite.

## **7. Réunions**

Le conseil d'administration du Forum se réunit une ou deux fois par année et reçoit des comptes rendus du comité de direction au besoin. Ce dernier se réunit au minimum trois fois par année, dont au moins une avant chaque réunion prévue du conseil d'administration. Les endroits seront choisis en succession entre les différents territoires de compétence des membres. Le secrétariat se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions.

## 8. Confidentialité

Sauf indication contraire, les procès-verbaux et autres documents préparés par ou pour le Forum doivent être traités de façon confidentielle.

## 9. Durée, modification et retrait

L'énoncé de mandat entrera en vigueur à la date de la dernière signature de l'une ou l'autre des parties. Une partie peut se retirer du Forum en tout temps au moyen d'un avis écrit.

Le présent énoncé de mandat peut être modifié sur consensus de toutes les parties. Au besoin, il sera fait état dans les modifications de la date à laquelle elles prennent effet.

## 10. Pouvoirs et autorités conférés par la loi

Le présent énoncé de mandat n'a pas comme effet d'affecter les pouvoirs et autorités conférés par la loi des administrations membres.

Le présent énoncé de mandat entrera en vigueur à la date de la dernière signature de l'une ou l'autre des parties.

---

Rob Morgan  
Présidente et chef de la direction  
Alberta Energy Regulator

---

Date

---

Michelle Carr, commissaire  
Chef de la direction  
British Columbia Energy Regulator

---

Date

---

Tracy Sletto  
Présidente-directrice générale  
Régie de l'énergie du Canada

---

Date

---

Blair Wagar  
Sous-ministre  
Ministère de l'Énergie et des Ressources

---

Date

---

Pauline de Jong  
Directrice générale  
Bureau de l'organisme de réglementation des  
opérations pétrolières et gazières du gouvernement  
des Territoires du Nord-Ouest

---

Date

Date: 8 mai 2025